



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 17 juin 2019, à 12 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Farnham, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante, que les membres du conseil municipal désirent reconsidérer :

Propriétaire :	Entreposage Farnham inc.
Lot visé :	4 353 772 du cadastre du Québec
Emplacement :	1411, rue Jacques-Cartier Sud
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un entrepôt avec une marge latérale gauche de 3,15 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une marge latérale minimale de 6 m.

DONNÉ à Farnham ce 31 mai 2019.

Marielle Benoit, OMA
Greffière